

Le 19 septembre 2025,

Courrier adressé aux habitants du
bourg de Commer.

Objet : Modification du mode de collecte des déchets
Contact : Service Déchets
Tél: 02.43.30.21.34
dechets@mayennecommunauté.fr

Mise en place de la collecte en apport collectif

Madame, Monsieur,

Mayenne Communauté, en charge de la collecte des déchets ménagers sur son territoire, a décidé de modifier ses modalités de collecte afin de les uniformiser, de proposer à tous les habitants un service homogène et de maîtriser les coûts du service déchets et indirectement pour les usagers. La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles va être progressivement remplacée par une collecte en point d'apport collectif sur l'ensemble du territoire de Mayenne Communauté.

Vous habitez Commer et vous disposez d'une collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte le mercredi. Ce mode de collecte va être remplacé par une collecte en apport collectif. Dès le mercredi 1er octobre 2025, vous pourrez déposer vos ordures ménagères résiduelles dans des conteneurs semi-enterrés. En concertation avec la Municipalité de Commer, le service déchets de Mayenne Communauté a aménagé 2 points d'apport collectif (PAC) composés de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, des emballages en verre ainsi que des papiers et emballages en mélange situés :

- sur le parking de la salle polyvalente, Rue des Artisans ;
- sur le parking de la Résidence des Lilas, rue de Bretagne.

Afin de lutter contre les incivilités, des caméras seront installées sur ces 2 points d'apport collectif, par la commune de Commer.

Sur le plan indiqué au verso de ce courrier, vous trouverez les points d'apport collectif les plus proches de votre domicile (en vert) ainsi que les sites qui vont être déplacés ou supprimés (en rouge).



Vous avez également accès à l'ensemble des conteneurs présents sur le territoire de Mayenne Communauté.

Afin d'avoir accès aux conteneurs d'ordures ménagères, **vous aurez besoin d'un badge. Nous vous invitons à récupérer** votre badge aux permanences de distribution organisées dans votre commune :

Le mardi 30 septembre, le jeudi 2 octobre ou le lundi 6 octobre 2025.

Les permanences se dérouleront **de 16h à 19h, à la salle de la mairie, rue des Acacias.**

Des agents du service déchets seront présents pour échanger, répondre à vos questions et vous présenter les nouvelles modalités de cette collecte. Si vous n'êtes pas disponible à ces dates, vous êtes invités à retirer votre badge à la mairie de Commer aux horaires habituels d'ouverture, après ces permanences.

Les bacs que vous utilisez actuellement seront retirés après une dernière collecte qui aura lieu le mercredi 15 octobre prochain. A partir de cette date, vos ordures ménagères devront être déposées, à l'aide de votre badge, dans l'un des 200 conteneurs semi-enterrés du territoire de Mayenne Communauté.

A partir du 1er octobre 2025, vous serez assujettis à la redevance incitative avec les tarifs définis pour la collecte en apport collectif. Le nombre de dépôts d'ordures ménagères dans les conteneurs semi-enterrés inclus dans votre prochaine facture, sera proratisé pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025 : vous aurez ainsi 4 dépôts de 60 litres inclus dans votre facture. Ces modifications seront appliquées sur votre facture 2026.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pour nous aider à améliorer ce service. Vous participez ainsi à la maîtrise des coûts du traitement de nos ordures ménagères.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Jean-Paul COISON,
Vice-Président en charge
de la collecte et du traite-

M. Mickaël DELAHAYE **Mme Christelle BEAUDOUIN,**
Maire de Commer Elue à Commer



ment des déchets